

# ***Vers la préfiguration du Schéma agricole de Chambéry métropole***

***Synthèse de l'étude préalable à la  
réalisation du schéma agricole***

version du 8 décembre 2009

Barberaz  
Barby  
Bassens  
Challes-les-Eaux  
Chambéry  
Cognin  
Curienne  
Jacob-Bellecombette  
La Motte-Servolex  
La Ravoire  
La Thuile  
Les Déserts  
Montagnole  
Puygros  
Saint-Alban-Leysse  
Saint-Baldoph  
Saint-Cassin  
Saint-Jean-d'Arvey  
Saint-Jeoire-Prieuré  
Saint-Sulpice  
Sonnaz  
Thoiry  
Vèrel-Pragondran  
Vimines



**DIRECTION GENERALE  
DES SERVICES**

**106, allée des Blachères  
73026 Chambéry cedex  
tél. 04 79 96 86 47  
fax 04 79 96 86 01**

<b>CONSTAT INITIAL D'UNE AGGLOMERATION NATURE.....</b>	<b>3</b>
LE TERRITOIRE .....	3
LES EXPLOITATIONS .....	4
FILIERES, PRODUCTION ET ECONOMIE AGRICOLES .....	5
DEVENIR ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE POTENTIELS DES EXPLOITATIONS .....	7
<i>Stratégies d'adaptation</i> .....	9
LE FONCIER AGRICOLE.....	10
<i>Marchés fonciers</i> .....	11
<i>Surfaces agricoles</i> .....	11
LES SECTEURS D'INTERACTION ENTRE ESPACES AGRICOLES ET DOCUMENTS DE PROGRAMMATION .....	12

## CONSTAT INITIAL D'UNE AGGLOMERATION NATURE

### Le territoire

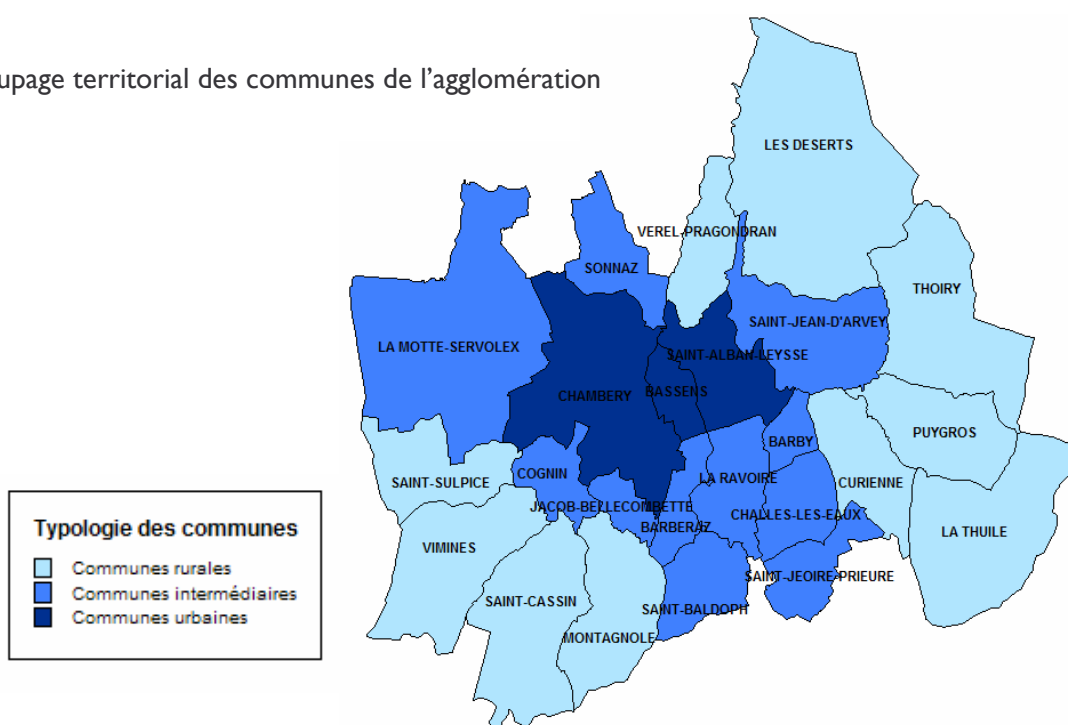
Chambéry métropole jouit d'un cadre exceptionnel, borné par les piémonts des massifs de la Chartreuse, des Bauges et de l'Epine, aux portes du Lac du Bourget vers le nord et avec une ouverture au sud sur la grande plaine alluviale de l'Isère (Combe de Savoie / Gésivaudan). 12 des 24 communes de l'agglomération sont membres d'un Parc naturel régional, Chartreuse et Massif des Bauges, Chambéry étant ville porte de chacun des deux. Cette interdépendance géographique et administrative des territoires se mesure également inévitablement en termes de foncier et de filières agricoles.

C'est une agglomération nature où les espaces urbanisés (18%) sont en contact direct avec les espaces naturels ou forestiers (58%) et agricole (24%) très présents sur le territoire.

Pour appréhender la dynamique agricole sur le territoire contrasté de Chambéry métropole, les 24 communes de l'agglomération ont été regroupées en fonction de la dynamique d'urbanisation. Sur le territoire de Chambéry métropole, trois grandes dynamiques ont été retenues parmi celles existantes :

- les communes à dominante urbaine avec un pôle d'activités économiques et de services très développé.
- Les communes périurbaines à vocation résidentielle ancienne, voyant leur population augmenter fortement et devenant pour certaines, pôle d'emploi.
- Les communes à dominante rurale avec un niveau d'équipements et d'emplois industriels et tertiaires relativement faible, mais qui prennent progressivement une fonction résidentielle pour les ménages travaillant dans les pôles urbains/périurbains.

Découpage territorial des communes de l'agglomération



## Les exploitations

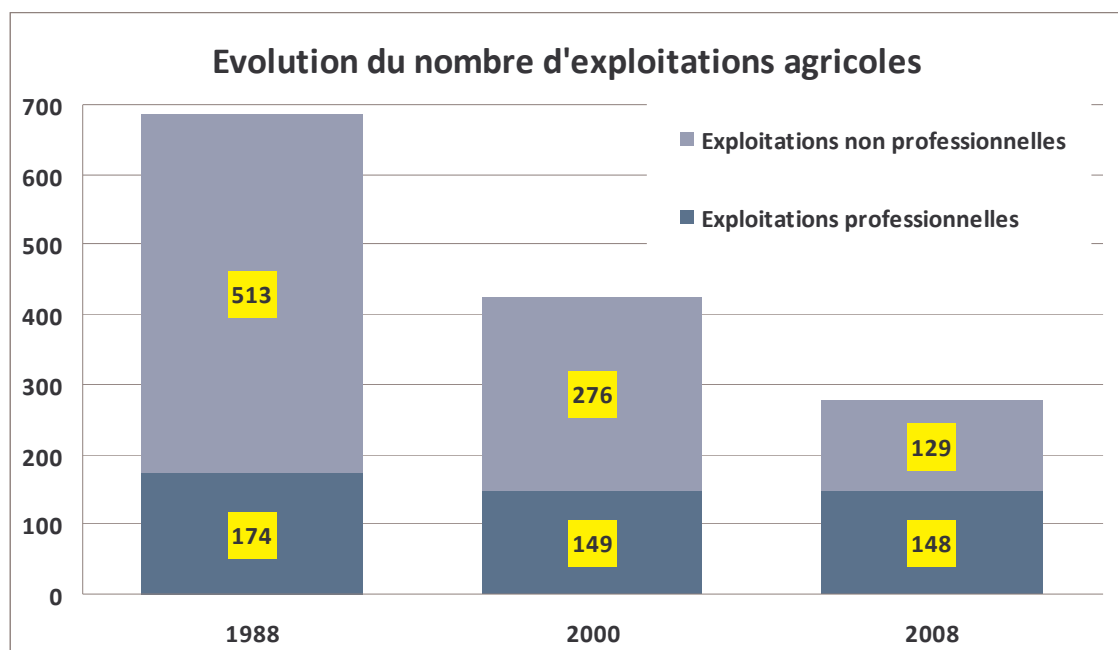
Les définitions de l'activité agricole étant très nombreuses et pas nécessairement convergentes (définitions juridique, sociale, fiscale...), une approche au plus près de la définition de l'activité agricole telle qu'établie dans le cadre du Recensement Général Agricole (RGA) est utilisée pour caractériser l'agriculture du secteur.

Est donc considérée comme exploitation agricole toute unité économique et de production répondant simultanément à trois conditions : produire des produits agricoles, atteindre ou dépasser une certaine dimension (seuils en fonction des types de productions), être soumise à une gestion courante indépendante.

Est considérée comme exploitation professionnelle toute unité agricole ayant une dimension économique suffisante et mobilisant une certaine quantité de main d'œuvre ( $\frac{3}{4}$  d'un temps plein). Pour préciser les analyses, on distingue également parmi les exploitations agricoles non professionnelles, celles qui relèvent de l'agriculture familiale et de loisir de celles semi-professionnelles tournées vers la production d'un revenu complémentaire à l'activité principale du chef d'exploitation et mobilisant un temps de travail important.

L'agriculture sur l'agglomération chambérienne est encore très présente avec 277 exploitations en 2008.

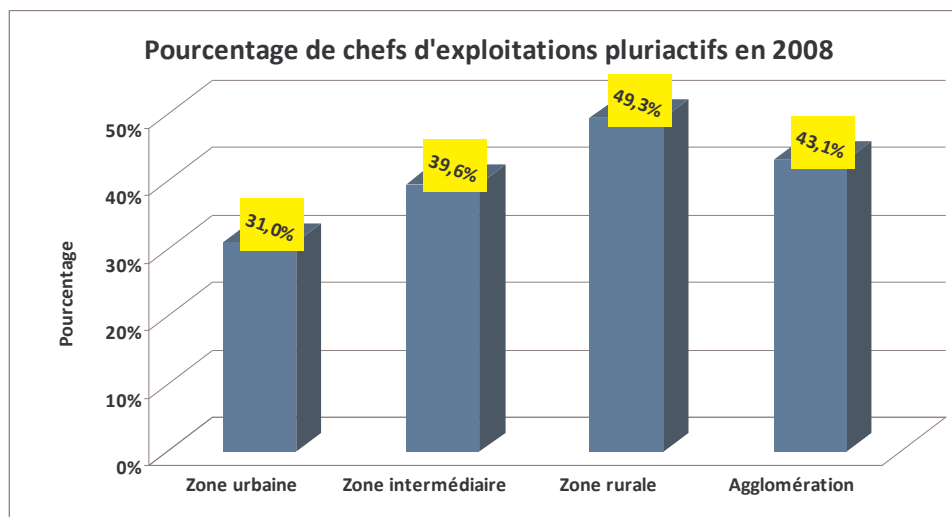
Les exploitations professionnelles sont majoritaires (54%) et leur nombre se maintient, alors que le nombre total d'exploitations ne cesse de diminuer depuis 20 ans (baisse de 60%). Cette restructuration n'entraîne aucune déprise agricole compte tenu de la pression foncière observée sur le territoire et on observe globalement une hausse des productions.



Les chefs de ces exploitations professionnelles sont plus jeunes (48 ans) que la moyenne locale (50 ans), avec une tendance au rajeunissement (le poids des moins de 55 ans ayant quasiment diminué de moitié). La question du renouvellement des actifs reste cependant entière bien que moins préoccupante qu'il y a 20 ans.

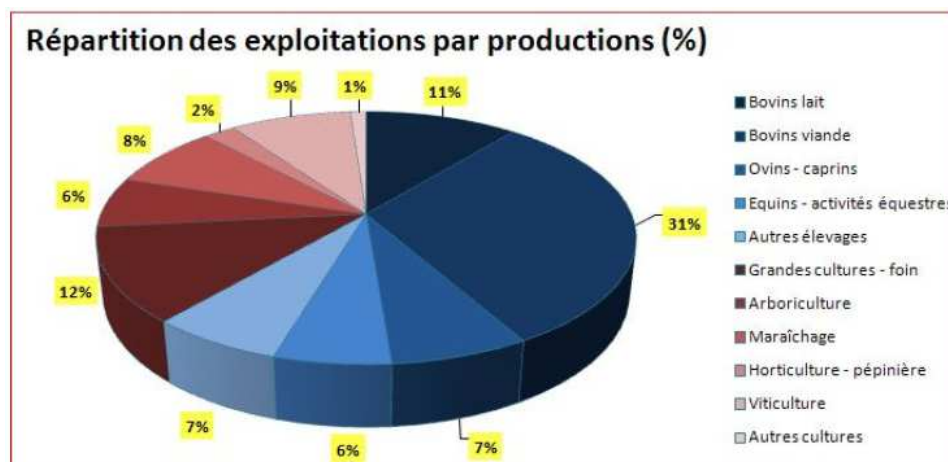
Les chefs d'exploitation ne sont pas seuls à travailler sur les exploitations. En effet on distingue deux autres types d'intervenants dans les structures agricoles, à savoir la main d'œuvre familiale (conjoint, aides familiaux...) et la main d'œuvre salariée (permanente ou saisonnière). On dénombre au total plus de 650 équivalents temps plein sur les exploitations agricoles de l'agglomération. La part de main d'œuvre salariée est forte (15%) et en hausse au sein des structures professionnelles. 400 équivalents temps plein tirent directement un revenu de l'activité agricole.

A noter également que la pluriactivité des chefs d'exploitation est à la fois un phénomène ancien et massif (43% sur le territoire de l'agglomération contre une moyenne départementale de 35%), particulièrement en milieu rural. Sur ce secteur le développement des emplois liés au pôle économique du territoire a en effet permis à bon nombre d'agriculteurs de concilier deux ou plusieurs activités.



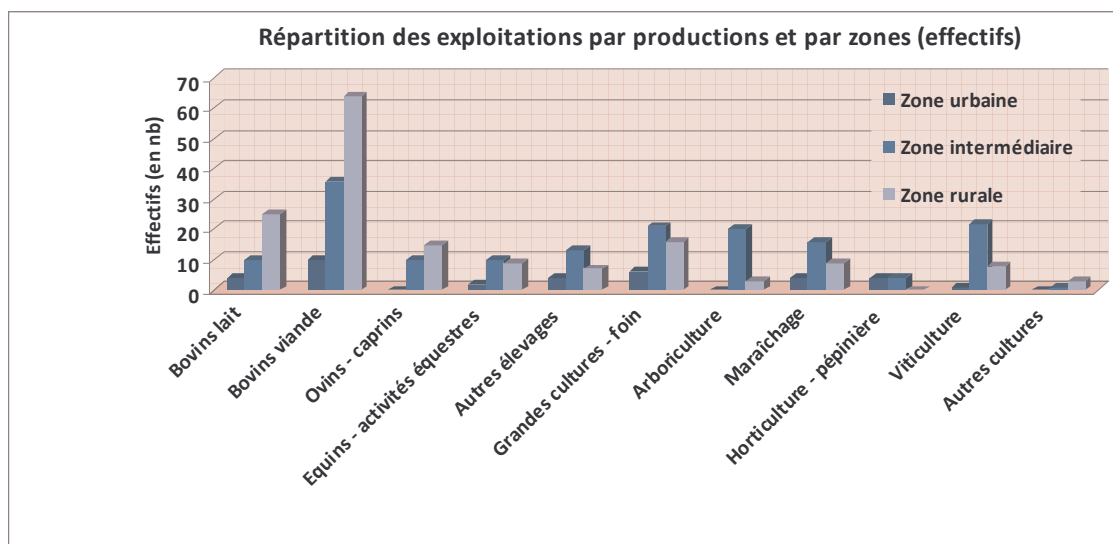
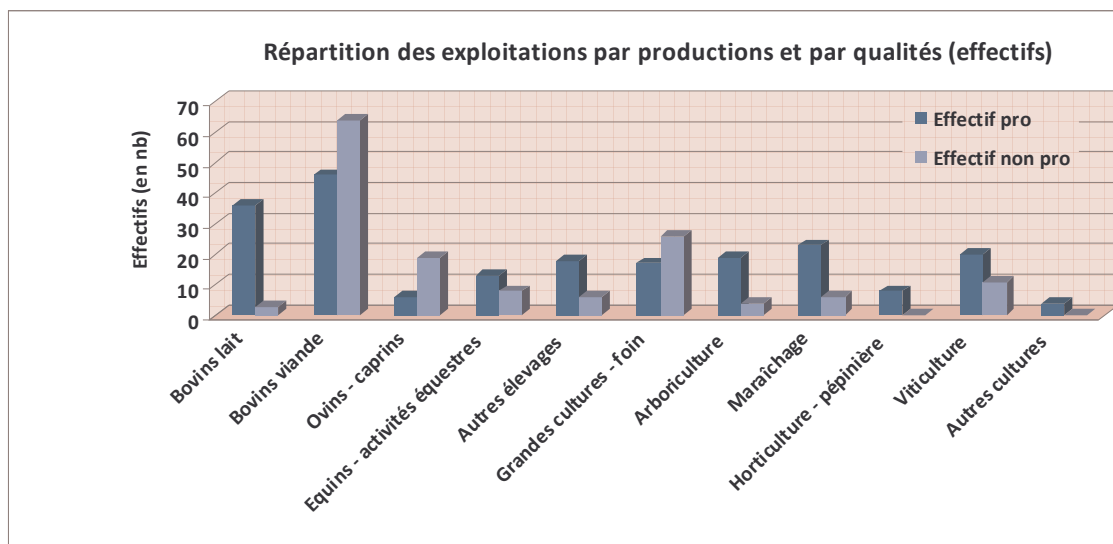
## Filières, production et économie agricoles

Toutes les productions savoyardes, ou presque, sont présentes sur le territoire de Chambéry métropole ; elles sont regroupées en une mosaïque complexe, particularité propre aux espaces périurbains français. A noter également que de nombreuses exploitations assument plusieurs types de productions en parallèle (69 exploitations ont deux types de productions, 13 exploitations ont trois types ou plus).



En terme de proportion, on note tout d'abord un relatif déséquilibre entre les productions animales (62% des effectifs) et végétales, avec les "bovins viande" qui représentent plus de 30% des effectifs.

A souligner aussi la particularité de l'agglomération chambérienne qui voit le maintien de l'élevage, y compris très spécialisé et professionnel, au cœur même de l'agglomération.



Le secteur urbain présente des productions spécialisées à haute valeur ajoutée type maraîchage, arboriculture, horticulture du fait de son fort potentiel agronomique, mais d'une disponibilité foncière quasi nulle. L'élevage y trouve toutefois encore une place.

Le secteur intermédiaire a un potentiel agronomique permettant l'implantation de cultures végétales spécialisées, pourtant la diversité des productions y demeure très forte.

Le secteur rural a un potentiel agronomique plus faible (beaucoup de surfaces toujours en herbe) avec des pratiques extensives. L'élevage y prédomine.

Tableau des données de l'activité agricole du territoire

Filière	Nombre total d'exploitations et % d'exploitations professionnelles	% d'agriculteurs de la filière / au nombre total	Surfaces moyenne des exploitations ou de l'atelier	Production annuelle	Chiffre d'affaires
Filière laitière	39 dont 92% professionnelles	11%	63,5 ha	7 millions de litres de lait	3 millions d'euros
Filière viande bovine	110 dont 42% professionnelles	31%	23 ha	500 tonnes de viande	2,3 millions d'euros
Maraîchage	29 dont 80% professionnelles	8%	1,4 ha	1 600 tonnes de légumes dont plus de 400 tonnes en Agriculture biologique	3,9 millions d'euros
Arboriculture	23 dont 83% professionnelles	6%	4,3 ha	3 000 à 3 500 tonnes de fruits	2,4 millions d'euros
Viticulture	31 dont 65% professionnelles	9%	2,7 ha	5 000 hectolitres de vin	1 million d'euros

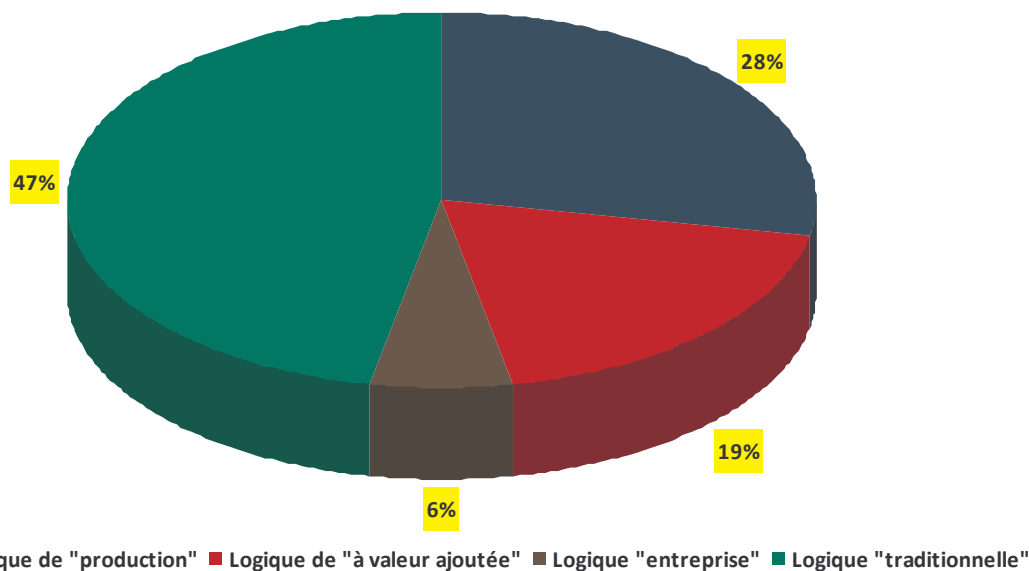
## Devenir et développement économiques potentiels des exploitations

La typologie de fonctionnement des exploitations agricoles (mise au point par l'INRA) permet d'analyser la complexité de la réalité agricole d'un territoire en passant d'une multitude de cas individuels à un classement par types représentatifs et limités. Dans le cadre de l'étude préalable au schéma agricole, il a été nécessaire de déterminer des critères discriminants pour analyser le fonctionnement de l'ensemble des exploitations agricoles, puis de reclasser les exploitations dans la typologie retenue et adaptée au contexte périurbain du territoire. Il ressort de ce travail que quatre grands pôles ou filières sont présents sur le territoire de Chambéry métropole :

- le pôle traditionnel au mode de fonctionnement ancien et peu réactif.
- la filière de production : regroupe les exploitations qui se sont spécialisées avant tout sur le développement d'une production de masse (logique de volume, de quantités).
- la filière à valeur ajoutée : concerne les exploitations qui ont fait le choix de privilégier la recherche de valorisation en mobilisant les facteurs favorables de l'environnement périurbain.
- le pôle entreprise est composé des exploitations ayant intégré le plus de complexité dans leur fonctionnement (caractère d'entreprise).

Le profil des exploitations de l'agglomération chambérienne est très révélateur de la nature urbaine et périurbaine du territoire : le pôle traditionnel est important avec 47% des exploitations (ceci s'explique par la présence d'une pratique de double-activité très forte et spécifique au territoire). 19% des exploitations sont classées dans la catégorie dite "à valeur ajoutée" (développant notamment la vente directe). Enfin, on note aussi la présence de structures à caractère "entreprise" (6%).

## Répartition des exploitations selon leur profil de fonctionnement (typologie INRA)

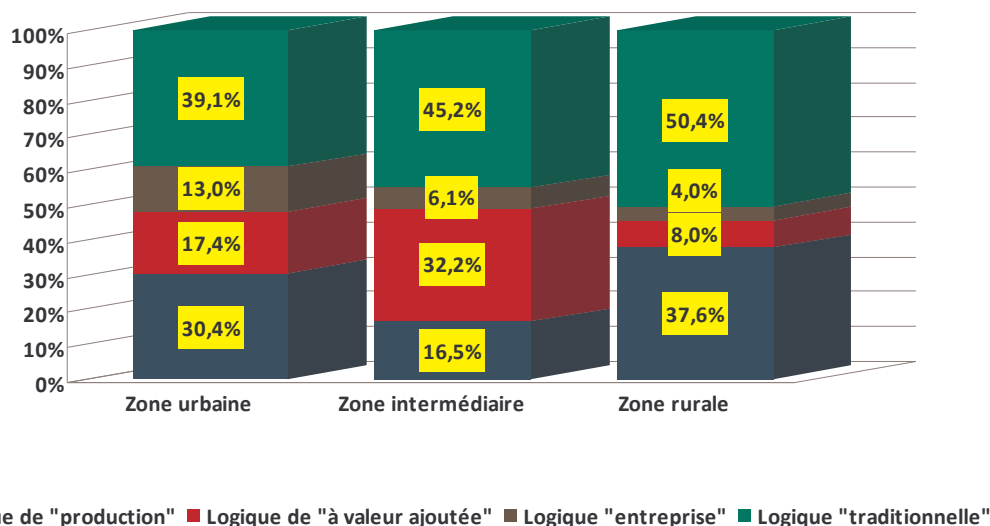


La catégorie dite de "production" une trouve ses ressources principalement dans la zone rurale, ce qui s'explique par la nécessité d'accéder au foncier pour assurer un volume de production suffisant pour garantir l'équilibre économique de l'exploitation.

La catégorie dite "à valeur ajoutée" affiche un centrage sur le secteur intermédiaire qui allie disponibilité d'espaces fonciers et proximité commerciale.

Le type "entreprise" est le plus citadin du fait de la complexité de son mode de fonctionnement. Enfin le type "traditionnel" est présent de façon bien marquée sur les trois secteurs, son système d'exploitation autorisant une implantation sur des espaces plus modestes souvent non investis par les autres types d'exploitations.

## Poids des différentes catégories dans chaque secteur





Les exploitations traditionnelles occupent 16% de l'espace agricole mais présentent une situation peu favorable, à la grande différence des autres types d'exploitations, concernant leur pérennité. Il sera donc nécessaire d'anticiper les cessations d'activités pour conforter le foncier des structures plus professionnelles. Ces exploitations travaillent des terres généralement difficiles, potentiellement délaissées pour des raisons économiques par les structures professionnelles, mais avec une vocation paysagère, patrimoniale et identitaire forte.

Les exploitations dites de "production" (filière laitière par exemple) sont très consommatrices de foncier (74% des surfaces agricoles). Elles présentent une double nécessité de disposer d'espaces suffisants pour maintenir l'extensivité de l'élevage et d'espaces cohérents (proximité, accessibilité, valeur agronomique) pour garantir la production. Le poids territorial de ce type d'exploitations étant considérable, leur présence s'avère déterminante dans la gestion des espaces et de l'identité paysagère. Leur pérennité est favorable et cette catégorie dite de "production" peut être considérée comme un pilier de l'agriculture de demain, avec des potentialités fortes.

Les exploitations "à valeur ajoutée" (maraîchage, horticulture, arboriculture...) évoluent sur 8% des surfaces agricoles, principalement en fond de vallée, en concurrence directe avec l'urbanisation. La fragilité de ces exploitations est forte avec des difficultés en matière d'enclavement, de mitage, de grignotement par l'urbanisation des terres. Or ce sont justement ces exploitations qui contribuent fortement aux circuits de vente de proximité. En matière de pérennité on peut considérer qu'il s'agit d'exploitations d'avenir, à condition qu'elles parviennent à gérer la composante travail (main d'œuvre, astreintes, diversité des compétences).

Les exploitations de type "entreprise" (agro-alimentaire, activités équestres...) occupent seulement 2% des espaces agricoles et les enjeux fonciers sont d'ordre territorial (cadre de travail, raisons commerciales). La jeunesse des chefs d'exploitation est un fait marquant qui augure de la présence de ces exploitations dans le paysage économique de l'agglomération de demain.

Une première conclusion fait ressortir l'interaction forte qu'il existe entre l'agglomération et ses exploitations agricoles. C'est une particularité propre à Chambéry métropole, qui ne s'observe pas sur tous les territoires urbains/périurbains.

On retiendra aussi que le tissu d'exploitations en mosaïque doit être considéré comme une richesse pour répondre aux différentes aspirations sociétales.

## Stratégies d'adaptation

Face aux changements de l'environnement immédiat des exploitations, et en premier lieu l'urbanisation, les structures agricoles adoptent des stratégies diverses pour se maintenir.

- Les logiques innovantes (25 à 30% des effectifs) : la périurbanisation de l'agglomération chambérienne avec une proximité entre consommateurs et producteurs est vécue comme une opportunité par certains exploitants agricoles, ce qui les amène à user de stratégies d'innovation pour capter ce potentiel. A des degrés divers ces exploitants développent des pratiques nouvelles en réponse d'abord aux besoins alimentaires de l'agglomération, mais également aux modes de vie urbains (fermes pédagogiques, pensions équines...). L'innovation de ces agriculteurs qui se mobilisent pour tirer un bénéfice de la ville, ne doit toutefois pas masquer les contraintes que le tissu urbain génère et qui les impactent directement. La faculté d'innovation des exploitations a également ses propres limites puisque deux basculements peuvent s'opérer :

- l'arrêt de l'exploitation si l'acte productif qui fonde le système n'est plus possible (diminution progressive du foncier jusqu'à disparition, pour un maraîcher par exemple) ;

- l'abandon de la fonction de production pour la fonction commerciale stricte (exemple d'exploitations horticoles qui peuvent devenir des jardineries).

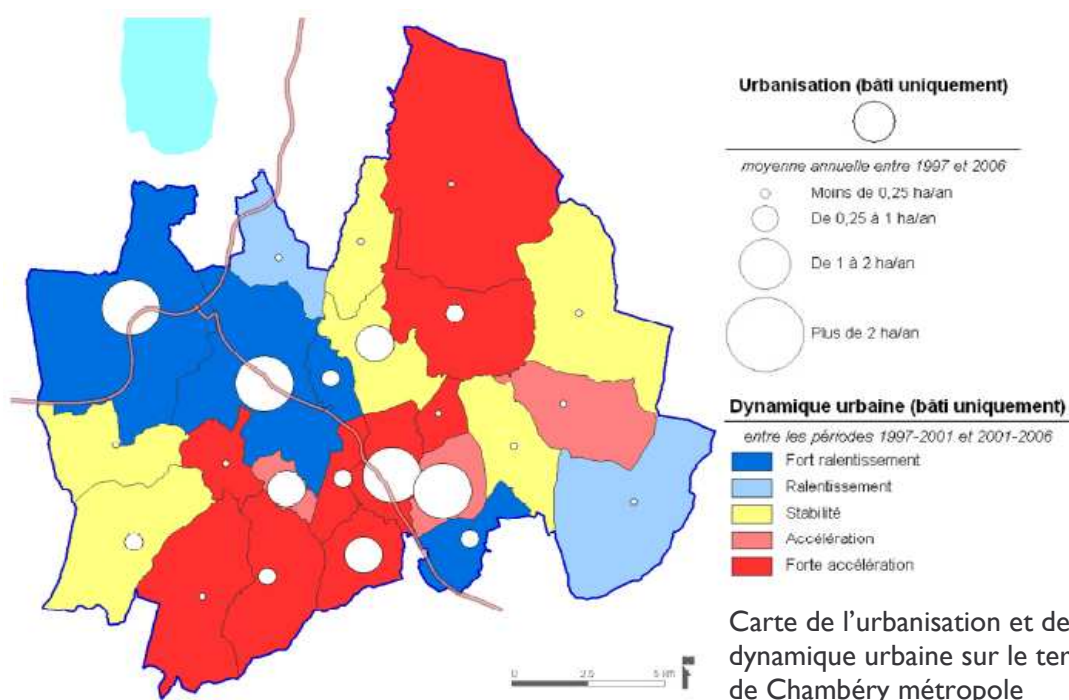
- Les logiques adaptatives (60 à 65% des effectifs) : l'urbanisation des terres avec un changement d'usage à destination de l'habitat, des équipements collectifs, des voiries... amène les exploitations agricoles à entrer dans des logiques individuelles qui peuvent être contradictoires avec les aspirations de la société (intensification des pratiques notamment). La proximité urbaine et l'expansion de la ville se traduisent par des difficultés ayant toutes plus ou moins trait au foncier, qu'elles soient structurelles (perte brute de surfaces agricoles) ou fonctionnelles (mitage des terres, promiscuité avec les zones d'habitat, accessibilité réduite...).

La faculté des exploitations à s'adapter n'est pas illimitée : malgré une réelle dynamique de changement en milieu périurbain, l'urbanisation continue des terres conduit à une destruction d'entreprises agricoles. Au-delà des aspects environnementaux et gestion de l'espace, la disparition des exploitations agricoles est également antinomique avec la demande croissante des collectivités et habitants en matière d'approvisionnement en produits locaux, cadre de vie...

## Le foncier agricole

Entre 2000 et 2008, l'extension de l'habitat et des zones économiques a consommé environ 700 ha de zones agricoles. Sur le territoire de Chambéry métropole, les espaces agricoles ne représentent plus que 24% (6 300 ha) de la superficie totale (26 307 ha).

Chaque année depuis 1997, 21,6 ha sont urbanisés sur le territoire de l'agglomération, en grande majorité au détriment d'espaces agricoles. Cependant, le rythme d'urbanisation s'est quelque peu infléchi sur les cinq dernières années. Le territoire de l'agglomération se trouve dans une situation ambivalente : les espaces urbanisables se font rares dans les communes de la zone urbaine, impliquant une concurrence forte avec l'agriculture. A l'inverse, l'espace agricole disparaît dans les communes du secteur rural, au profit d'une occupation du sol naturelle et forestière.



## Marchés fonciers

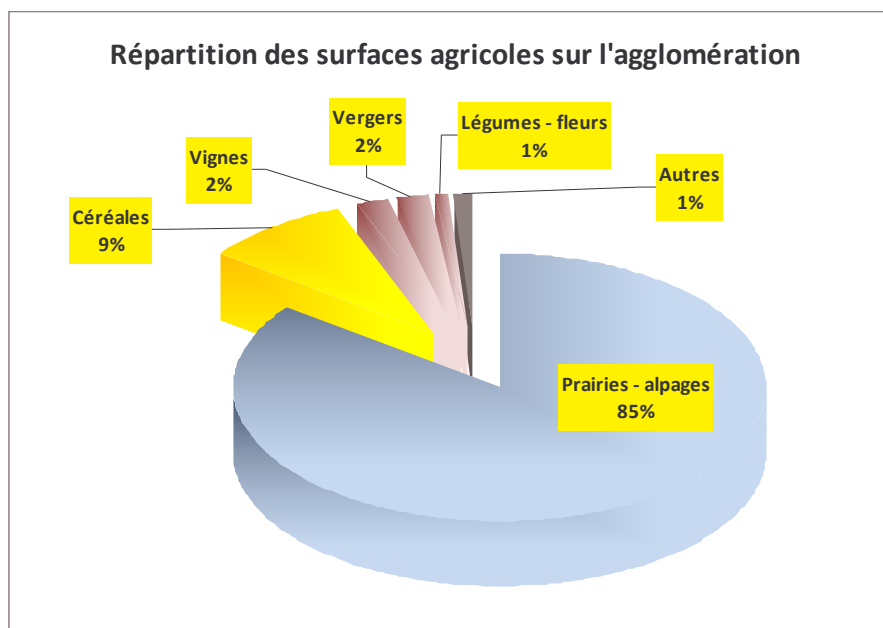
Le marché foncier rural, que l'on pourrait supposer être essentiellement composé de biens agricoles, recouvre en réalité une grande variété de biens, en partie destinés à un usage urbain. On compte ainsi 24% des ventes destinées à être artificialisées, auxquels s'ajoutent 18% destinés au marché résidentiel. Le marché agricole ne représente que 23% du total. En surfaces il reste néanmoins le marché le plus important (50% des surfaces échangées). A l'inverse, il est très faible en valeur monétaire : seulement 13%, tandis que les biens à vocation plus urbaine représentent plus de 75% du montant des transactions.

Le marché foncier de l'espace rural dans l'agglomération de Chambéry est composé d'environ 200 notifications par an, qui représentent 120 ha, pour une valeur de 23 millions d'euros. Après une période d'augmentation des ventes comme des valeurs échangées, le marché rural du territoire de l'agglomération semble avoir atteint un pallier et se stabilise. Il semblerait que l'augmentation continue des prix favorise l'attentisme des propriétaires et minimise en parallèle les capacités d'achat des acquéreurs.

Les acquéreurs de ce marché foncier rural sont essentiellement des particuliers non-agriculteurs (60% des ventes leur reviennent). Les collectivités acquièrent aujourd'hui 14% des parcelles mises en vente, contre 5% seulement entre 1998 et 2000. Les agriculteurs perdent peu à peu leur influence sur le marché foncier rural et n'achètent plus que 16% des biens vendus.

## Surfaces agricoles

La surface moyenne par exploitation est de 21 ha, avec une progression de l'ordre de 125% en 20 ans. Cependant cette surface moyenne masque des disparités très fortes en fonction des secteurs et du type de production notamment.



Le secteur urbain a peu d'exploitations (29), avec une proportion d'espaces agricoles faible (9%) et une perte de foncier agricole particulièrement forte.

Le secteur intermédiaire présente une surface agricole disponible conséquente (25% malgré une baisse du fait de l'urbanisation) et de nombreuses exploitations (122).

Le secteur rural totalise plus de 60% des surfaces agricoles de l'agglomération (un potentiel en faible évolution comparable à celui du secteur intermédiaire : 26%), avec de nombreuses exploitations (126).

## Les secteurs d'interaction entre espaces agricoles et documents de programmation

### Définition des espaces concurrentiels d'usage du foncier

Ce sont les espaces agricoles impactés par les projets de développement pour l'habitat, l'économie, faisant l'objet d'une programmation connue à l'échelle intercommunautaire (SCoT, PLH, PLU). Ce sont donc des secteurs où il y a interaction entre agriculture et urbanisation, mais il ne s'agit pas forcément d'espaces identifiés comme ayant un potentiel agronomique spécifique ou une production particulière. Ce sont des zones où l'activité agricole sera massivement affectée en terme de volume des surfaces impactées.

La détermination de zones concurrentielles d'usage du foncier ou secteurs d'interaction entre espaces agricoles et documents de programmation, révèle qu'entre 400 et 500 hectares de foncier agricole sont amenés à être urbanisés sur les 6 300 ha de surfaces agricoles de l'agglomération, soit 7%. Cette urbanisation est conduite selon deux logiques : une urbanisation massive (280 à 360 ha) autour de 10 pôles de développement majeurs (voir les 10 fiches descriptives) et une urbanisation diffuse (142 ha) ponctuant l'ensemble du territoire.

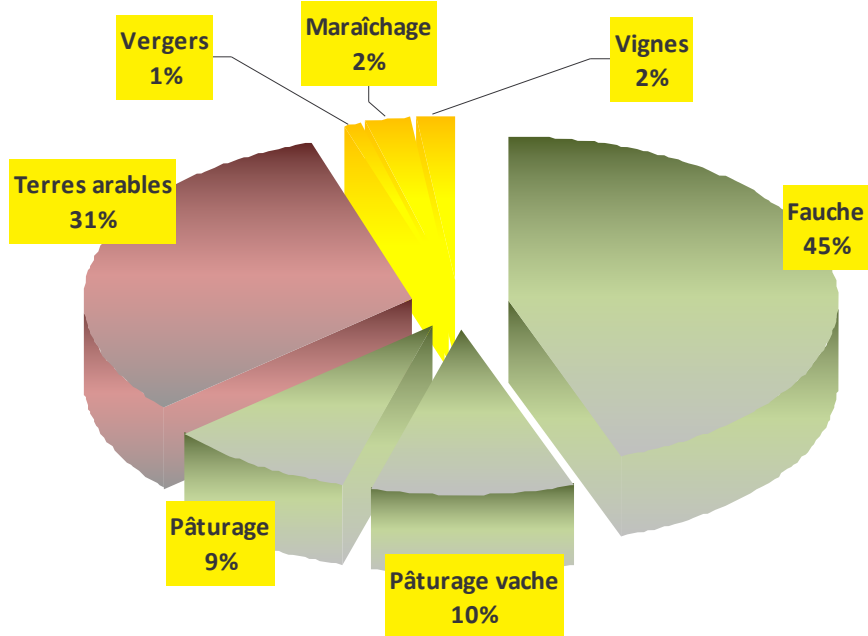
La réalisation de ces projets affecte en premier lieu les terres de l'agglomération dont le potentiel est le plus fort :

- Disparition de  $\frac{1}{3}$  des surfaces maraîchères, soit une perte de production de 430 tonnes de légumes, avec un taux d'auto-alimentation du territoire qui passerait de 12 à 9%.
- Disparition de  $\frac{1}{4}$  des terres arables, soit une perte de 860 tonnes de maïs, 200 tonnes d'autres céréales et 140 tonnes de paille. Ce qui affecterait l'équilibre alimentaire des troupeaux et l'autosuffisance du territoire.
- Disparition de 320 ha de surfaces fourragères, soit une perte de plus de 1 400 tonnes de foin et un besoin de 500 tonnes de foin supplémentaires pour compenser la perte de pâtures (100 ha).
- Disparition de surfaces d'épandage des amendements organiques (fumiers, lisiers), engendrant un besoin de 1 200 ha de surfaces nouvelles propices à l'épandage (compte tenu des règles de distance par rapport aux bâtis).

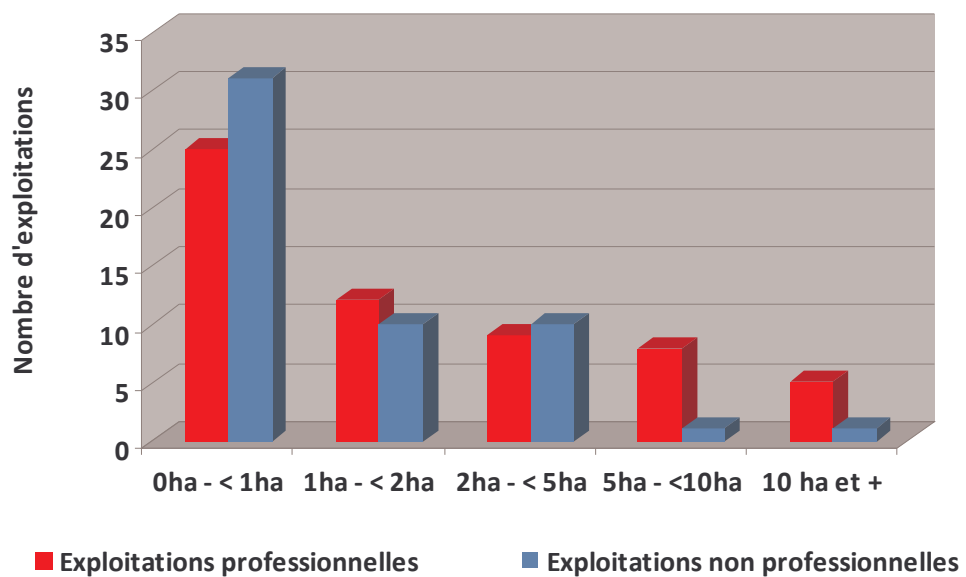
Dans le même temps, les terres ayant les plus faibles potentialités sont relativement épargnées.

Cette urbanisation programmée touche à plus ou moins long terme près des deux tiers des exploitations de l'agglomération, particulièrement les plus pérennes, à savoir des structures professionnelles, jeunes et d'avenir. Cela équivaut également à l'arrêt de l'activité d'une vingtaine d'exploitations agricoles sur les 277 du territoire.

### Utilisation du sol dans les espaces concurrentiels d'usage du foncier



### Type d'exploitations concernées par des projets d'urbanisation selon la surface impactée



Cette urbanisation a donc un effet déstructurant pour l'agriculture du territoire. Les impacts sont autant humains (perte d'actifs) qu'économiques (perte de rentabilité, dépôt de bilan d'exploitations), spatiaux (destruction d'espaces de proximité) qu'environnementaux (intensification). Il importe donc de faire preuve de créativité pour concilier développement et agriculture sur un territoire très attractif.

Lexique :

EPFL : **E**tablishement **P**ublic **F**oncier **L**ocal

PDU : **P**lan de **D**éplacements **U**rbains

PLH : **P**rogramme **L**ocal de l'**H**abitat

PLU : **P**lan **L**ocal de l'**U**rbanisme

SAFER : **S**ociété d'**A**ménagement **F**oncier et d'**E**tablishement **R**ural

SCoT : **S**chéma de **C**ohérence **T**erritoriale de l'**E**space **M**étropole **S**avoie

RGA : **R**ecensement **G**énéral **A**gricole

Sources :

Etude préalable à la réalisation du schéma agricole de Chambéry métropole réalisée par le Pôle Territoires de la Chambre d'Agriculture de la Savoie - juillet 2009

La version intégrale de l'étude préalable à la réalisation du schéma agricole est consultable sur CD. Elle est disponible sur simple demande auprès des services de Chambéry métropole.